



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de la demande : 2015-0418
Demande : Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Cultures de rotation et délai avant la plantation
Produit : Herbicide Pixxaro A
Numéro d'homologation : 31303
Matière active (m.a.) : Fluroxypyr (présent sous forme d'ester 1-méthylheptyl) et halauxifène (présent sous forme d'ester de méthyle)
Numéro de document de l'ARLA : **2524726**

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Pixxaro A afin d'inclure des cultures de rotation supplémentaires pour la luzerne, les haricots secs (espèces *Phaseolus vulgaris* y compris les haricots pinto, les haricots communs et les haricots blancs) et la fléole des prés, et pour mettre à jour le texte des sections Mélange en cuve et Mode d'emploi sur l'étiquette, y compris l'apport de modifications dans la partie sur le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluations des risques pour la santé

Aucune nouvelle donnée sur les résidus chimiques n'a été présentée et n'est requise pour la présente requête afin d'appuyer les modifications des restrictions en matière de rotation des cultures actuellement approuvées. D'après les renseignements dont on dispose, les modifications des indications en matière de rotation des cultures pour l'herbicide Pixxaro A (halauxifène-méthyle [16,25 g m.a./L] + ester 1-méthylheptyl de fluroxypyr [250 g m.a./L]) sont étayées du point de vue des résidus chimiques dans les aliments. Étant donné que les modifications proposées pour les restrictions de rotation des cultures n'ont aucune incidence sur les cultures homologuées et le profil d'emploi, l'exposition alimentaire à l'halauxifène-méthyle et au fluroxypyr-méthyle (définition de résidu pour le 1-méthylheptyl de fluroxypyr actif) ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, que ce soit les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Évaluation de la valeur

L'inclusion d'options supplémentaires de cultures de rotation offrirait aux agriculteurs davantage de flexibilité pour la planification des rotations de cultures.

Les données sur la valeur présentées démontrent que la luzerne, les haricots secs (espèces *Phaseolus vulgaris* y compris les haricots pinto, communs et blancs) et la fléole des prés peuvent être ensemencés en tant que cultures de rotation conformément aux instructions de l'étiquette. Ces renseignements comprenaient des données provenant de dix essais en champ réalisés dans les Prairies canadiennes et en Ontario sur une période de trois ans ainsi qu'une justification scientifique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer les modifications de l'étiquette de l'herbicide Pixxaro A.

Références

Références de l'ARLA

Numéro

de document

2499314 2015, 150203 Trial reports (10 trials), DACO: 10.3.3.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.